

RÈGLEMENT NUMÉRO V-597

RÈGLEMENT NUMÉRO V-597 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR DIFFÉRENTS SERVICES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités de prévoir, par règlement, que tout ou une partie de ses biens, services ou activités, soit financée au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona souhaite modifier la liste de tarification pour les différents biens, services et activités fournis par la Ville;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement V-590 décrétant la tarification pour différents biens, services et activités fournis par la Ville adopté le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de remplacer le règlement numéro V-590 afin de modifier certains tarifs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'adopter le présent règlement numéro V- 597 et qu'il soit décrété et statué comme suit :

Article 1 – Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 – Titre

Le présent règlement porte le titre de : « Règlement numéro V-590 décrétant la tarification pour les différents biens, services et activités fournis par la Ville de Donnacona ».

Article 3 – Définitions

- Dans le présent règlement, on entend par les mots :
- Résident : personne demeurant sur le territoire de la Ville de Donnacona
- non résident : personne demeurant à l'extérieur de la Ville de Donnacona
- Personne : Toute personne physique ou morale

Article 4 - Objet du règlement

Le présent règlement a pour but d'établir une tarification afin de financer les biens, les services et les activités de la Ville de Donnacona pour l'année 2021.

Article 5 - Généralités

- 5.1 Lorsque des travaux de construction, réparation ou autre ouvrage doivent être payés par une personne et que la Ville de Donnacona, par l'intermédiaire de ses employés ou mandataires, doit effectuer ou faire effectuer certains travaux, et ce en vertu d'un règlement, d'une ordonnance, d'un jugement ou la demande de la personne, la Ville de Donnacona exige de la personne le coût des travaux calculé en vertu du règlement.
- 5.2 Le règlement établit des tarifs à taux fixes et permet de facturer des services ou des biens en se basant sur les taux horaires prévus au règlement.
- 5.3 Le coût des travaux effectués en vertu de l'article 5.1 comprend les éléments suivants :
- matériaux utilisés;
 - équipements utilisés ou loués;

- travaux effectués par l'entreprise privée;
 - main-d'œuvre affectée au travail;
 - frais administratifs.
- 5.4** Les frais administratifs de 15% seront ajoutés avant les taxes, à l'exception de la clientèle du Service des loisirs de la ville de Donnacona qui est inscrit à une activité.
- 5.5** Les taxes gouvernementales sont applicables sur tous les tarifs prévus au présent règlement et ce, selon les taux en vigueur, à moins d'indication contraire dans certains tarifs spécifiques.
- 5.6** Intérêt : Toute somme due en vertu de ce règlement de tarification porte intérêt au taux de 12% l'an de plus, une pénalité de 0,5% sera ajoutée chaque mois de retard jusqu'à concurrence de 5 %.
- 5.7** Advenant le non-paiement dans les délais prévus, le trésorier peut les prélever avec dépens par les moyens prévus par la *Loi sur les cités et villes*.
- 5.8** Chèque retourné, ordre de paiement retourné ou retrait direct sans fonds : Lorsqu'un chèque ou un ordre de paiement est remis à la Ville et que le paiement est refusé par le tiré, des frais d'administration au montant de 35,00 \$ deviennent exigibles et sont réclamés au tireur du chèque ou de l'ordre.

Article 6 - Prêt d'équipement, et de plateaux

Les coûts et les conditions d'utilisation des biens matériels et d'équipements et location de plateaux ou bâtiments de la Ville sont établis aux annexes G à L;

Article 7 - Tarification des différents services municipaux

- 7.1** Les tarifs relatifs à l'obtention de biens et de services relevant de la direction générale et des services administratifs, greffe, greffe de la cour et communication de la Ville sont prévus à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 7.2** Les tarifs relatifs à l'obtention de biens et de services relevant du service de l'urbanisme et développement économique de la Ville sont prévus aux annexes « B », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 7.3** Les tarifs et modalités relatifs à l'utilisation de certains biens et services offerts par le service des travaux publics sont prévus à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 7.4** Les tarifs relatifs à l'utilisation de certains biens et services et équipements offerts par le service de la prévention des incendies de la Ville sont prévus à l'annexe « D » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 7.5** Les tarifs relatifs à la participation à certaines activités et à l'utilisation de biens et services offerts par le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire sont prévus à l'annexe « E » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 8 – Modalité de paiement applicable

- 8.1.** À moins d'une disposition expresse contenue en annexe, les modalités de paiement applicable se décrivent comme suit :
- À l'égard de la tarification des biens et services prévus aux annexes « A », « B », « C », « D », « E », tout paiement doit être versé comptant, dépôt direct, retrait direct ou par chèque, fait à l'ordre de la Ville de Donnacona, au moment de l'acquisition du bien, du service. Pour les services du greffe de la cour municipale ou des loisirs de la culture et de la vie communautaire, le paiement par carte de crédit est accepté;
- 8.2** Pour la tarification des services et des équipements énumérés à l'annexe «C » « D » et « E », les services concernés de la Ville transmettent au Service administratif les coordonnées permettant la facturation. Tous les paiements doivent être reçus dans les trente (30) jours de la date de facturation. Tels paiements peuvent également être acquittés en argent comptant, dépôt direct, retrait direct ou par chèque fait à l'ordre de la Ville de Donnacona;
- 8.3** Lorsqu'applicables, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) ou toute autre taxe sont considérées dans le calcul des tarifs décrétés aux taux prescrits à la date de la facturation.

8.4 La trésorière est autorisée à radier périodiquement les soldes des factures émises aux compagnies d'assurances ainsi que les montants d'intérêts jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas cent dollars.

Article 9 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Donnacona, le 13 décembre 2021.

(Signé)

Jean-Claude Léveillé
Maire

(Signé)

Pierre-Luc Gignac, avocat
Directeur adjoint et greffier

Procédures :

Avis de motion : 6 décembre 2021

Dépôt du projet de règlement : 6 décembre 2021

Adoption du règlement : 13 décembre 2021

Avis public et entrée en vigueur : 14 décembre 2021

V-597 Annexe A SERVICES ADMINISTRATIFS

(Direction générale, Service du greffe, Service des finances, Service des communications)

Les tarifs suivants sont applicables pour tous les services rendus par la Ville

OBJET	TARIFICATION	NOTES
	0,41 \$ / page Maximum 35\$	*Tarif établi en vertu de l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r. 3) et majoré lorsqu'un décret du gouvernement est adopté en ce sens.
Extrait du rôle d'évaluation – par unité d'évaluation	0,49 \$ / page	*Tarif établi en vertu de l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r. 3) et majoré lorsqu'un décret du gouvernement est adopté en ce sens.
Transcription ou reproduction d'un document ou d'un renseignement qui doit être effectué par un tiers	Coût facturé par le tiers	Lorsqu'un document ne peut être reproduit par la Ville parce qu'elle ne dispose pas des équipements nécessaires (Ex. : plan) et que le document doit être reproduit par un tiers. Le tarif établi est celui du coût facturé par le tiers à la Ville.
Rapport financier (photocopie, télécopieur et courriel)	3,35 \$	*Tarif établi en vertu de l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r. 3) et majoré lorsqu'un décret du gouvernement est adopté en ce sens.
Plan général des rues ou tout autre plan	4,15 \$	*Tarif établi en vertu de l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r. 3) et majoré lorsqu'un décret du gouvernement est adopté en ce sens.
Copie d'un rapport d'événement ou d'accident	16.75 \$	*Tarif établi en vertu de l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1, r. 3) et majoré lorsqu'un décret du gouvernement est adopté en ce sens.
Xpresspost certifiée	15 \$ *	
Frais pour chèque « sans provision », « arrêt de paiement » ou retrait direct sans fonds.	35 \$ *	
Certificat d'évaluation et état de compte	5 \$ / page	
Réémission d'un chèque	10 \$	
Confirmation d'évaluation avec recherche	25 *	
Assermentation ou affirmation solennelle	5 \$ par serment	
Copie certifiée conforme de documents	5\$ par document	
Célébration mariage civil ou union civil à l'hôtel de ville (par le maire de la ville)	283 \$ *	*Tarif établi en vertu du Tarif judiciaire en matière civile en vigueur
Célébration ou union civil à l'extérieur de l'hôtel de ville (par le maire de la municipalité)	377 \$ *	*Tarif établi en vertu du Tarif judiciaire en matière civile en vigueur

Paiement en ligne des constats d'infraction avec "constat express"	5 \$ et 3 \$	Paiement complet 5 \$ Versement d'un acompte sur entente de paiement 3 \$
Copie d'un enregistrement numérique	coût réel	Le coût réel de la main-d'œuvre pour faire la copie plus le coût d'une clef USB plus 10 \$
Remise d'un avis de paiement d'amende (pour tout dossier dont le jugement a été rendu par une cour municipale, autre que celle de Donnacona)	20 \$	

Coût, tarif, surfacturation ou surcharge imposés par un organisme supramunicipal (Ex. : MRC, RRGMRP, etc.) ou une autre municipalité à la Ville dans le cadre de la fourniture d'un service ou d'un bien à un immeuble ou un citoyen de la Ville de Donnacona	Coût imposé à la Ville par l'organisme ou la municipalité pour ce service	Lorsqu'un coût, un tarif, une surfacturation ou une surcharge est imposé par un organisme supramunicipal (Ex. : MRC, RRGMRP, etc.) ou une autre municipalité à la Ville dans le cadre de la fourniture d'un service ou d'un bien au bénéfice spécifique d'un immeuble ou d'un citoyen de la Ville de Donnacona, celle-ci facture le montant imposé par l'organisme ou la municipalité au propriétaire de l'immeuble ou au citoyen concerné.
---	---	---

***Ces tarifs sont assujettis aux changements selon la Loi**

Objets promotionnels

Bouton de revers (Armoirie)	3 \$*
Bouton de revers (Logo)	3 \$*
Livre du 100ième	30 \$*

* Plus la ou les taxes applicables. Des frais d'expédition peuvent s'ajouter.
Ces montants sont payables à l'avance.

V-597 Annexe B

Service de l'Urbanisme et du développement économique

Dans le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme V-536, au chapitre 6, l'on retrouve tous les tarifs des permis, des certificats et d'autres demandes relatives aux règlements d'urbanisme.

Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme

Permis de lotissement

Certificat d'occupation

Permis de construction

Certificat d'autorisation

Permis pour une installation de prélèvement d'eau

Permis relatif à une installation septique

Demande de dérogations mineures

Demande de modification aux règlements d'urbanisme

Demande d'usage conditionnel

Demande d'un avis de conformité aux règlements d'urbanisme

Demande assujettie au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Dépôt en garantie pour la plantation exigée d'un arbre lors de toute nouvelle construction principale

Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme V-536, au chapitre 4

Dépôt en garantie pour la remise exigée d'un certificat de localisation

Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme V-536, au chapitre 4.

V-597 Annexe C
Service de sécurité incendie

Prévention et combat d'un incendie de véhicule pour non-résident:	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Auquel s'ajoutent les coûts des avantages sociaux, de repas et les frais de véhicule utilisés + 15% d'administration, pour une période minimum d'une (1) heure par déplacement qu'il y ait intervention ou non. Ce service est gratuit pour les résidents.
Appareils d'intervention Autopompe Camion échelle Unité d'urgence Camion de service (mâchoire de vie)	200 \$ de l'heure 700 \$ de l'heure 100 \$ de l'heure 100 \$ de l'heure	50% du taux horaire sur les heures supplémentaires
Matière périssable (Absorbant, mousse incendie, etc.)	Coût réel de remplacement plus 15% de frais d'administration	
Entraide municipale	Coût réel selon le taux horaire en vigueur	Avec entente: coût fixé selon les modalités de l'entente, Voir l'annexe A de l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies signée la 17 juillet 2019

*Plus les taxes applicables

V-597 Annexe D Travaux publics

Ouverture/fermeture du service d'aqueduc **	Gratuit 175 \$	Pendant les heures ouvrables. Entre 16 h et 7 h, du lundi au vendredi, samedi, dimanche ou un jour férié (4heures x 1 employé=175 \$) (sauf bris d'aqueduc).
Déblocage d'un branchement d'égout (lorsque le problème est du côté citoyen) **	Le coût réel de la main-d'œuvre sera chargé (minimum de 1heure). En dehors des heures ouvrables, un minimum de 350 \$ sera facturé (4h X 2 employés).	Pour obtenir un service de déblocage d'égout, la conduite devra être munie d'un accès ou d'un bouchon de 3 pouces minimum (clean-out).
Téléinspection **	100 \$/heure *	Minimum 1 heure et s'ajoute au service de déblocage d'un branchement d'égout.
Utilisation de brosses de ramonage (baguettes incluses) **	Pendant les heures ouvrables – sans frais	Pour une utilisation maximum 2 jours
Transbordement de neige au dépôt à neige de la Ville	Résidents et commerces de la Ville = 28 \$ /voyages soufflage exclus Municipalités voisines = 40 \$ / voyages (soufflage inclus)	Se référer à la Politique de déneigement en vigueur.
Nouvelle entrée de service **	Le coût réel de la main-d'oeuvre, des matériaux et équipements + 15% d'administration	Les factures d'achat de matériels et équipements seront jointes à la facturation en preuve
Coupe de bordure de rue et de trottoirs **	Le coût réel tel que facturer par notre fournisseur + 15% de frais d'administration	Selon la facturation de notre sous-traitant
Bris à la propriété de la ville de Donnacona **	Le coût réel de remplacement ou de réparation majoré de 15% de frais d'administration	inclut les matériaux et la main-d'œuvre majorée de 15% de frais d'administration

**Aucuns frais de déblocage et/ou caméra lorsque la cause du problème est du côté de la Ville de Donnacona

V-597 Annexe E
Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire
Camp de jour

(voir la section "Sorties" dans le document d'informations pour les détails).

Année	Tarif par jour	Tarif 1er enfant	Tarif 2e enfant (25%)	Tarif 3e enfant (50%)
2022	19 \$	19,00 \$	14,25 \$	9.50 \$
2023	20 \$	20,00 \$	15,00 \$	10,00 \$
2024	21 \$	21,00 \$	15,75 \$	10,50 \$
2025	22 \$	22,00 \$	16,50 \$	11,00 \$

Service de garde (7 h à 9 h et 16 h à 18 h) : 10 \$ par semaine

Activités : Selon l'activité 100% payable par le parent

Chandail du camp de jour (optionnel) : 8 \$

La politique de tarification familiale s'applique aux membres d'une même famille sur le coût de base du camp de jour

Modalité de paiement

Le paiement des inscriptions par Internet doit être fait par carte de crédit ou par AccèsD.

Le paiement doit être effectué dans les 24 heures suivant l'inscription. Passé ce délai, votre inscription sera annulée sans préavis.

Il sera possible d'acquitter votre facture en 2 versements. La moitié du solde à payer au moment de l'inscription et l'autre moitié dans 30 jours par versement préautorisé sur une carte de crédit ou paiement AccèsD.

Remboursement ou annulation

Les inscriptions sont non remboursables, sauf si le camp de jour est annulé par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Si vous souhaitez annuler une inscription, veuillez aviser le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin de permettre à un autre jeune de participer au camp de jour.

Aucun remboursement ne sera émis.

V-597 Annexe E
Bibliothèque

Inscription bibliothèque

Résident	Gratuit	Une preuve de résidence est obligatoire lors de l'enregistrement
Non résident	100 \$/an plus taxes 150 \$/an plus taxes pour une famille	NIL

***Un coup de remplacement pour le bris ou perte d'un volume ou jeu sera facturé selon le prix de l'article.**

- Le responsable du dossier correspondant au document perdu ou abîmé (non réparable) devra déboursier le montant du document et des frais administratifs de cinq dollars (5 \$) par document seront exigés.
- Pour les documents réparables, aucun frais ne sera chargé.

Inscription l'Atout

Résident	20 \$ taxes incluses	Une preuve de résidence est obligatoire lors de l'enregistrement
Non résident	40 \$ taxes incluses	NIL

V-597 Annexe F Tarification Centre aquatique

Type de cours	Tarif résident (50% de rabais)				Tarif non-résident			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Natation enfant (30 min) 10 sem.	40 \$	42 \$	44 \$	46 \$	80 \$	84 \$	88 \$	92 \$
Natation enfant (45 min) 10 sem.	60 \$	62 \$	64 \$	66 \$	120 \$	124 \$	129 \$	133 \$
Natation enfant (1h30) 10 sem.	95 \$	97 \$	99 \$	101 \$	190 \$	194 \$	198 \$	202 \$
Cours adultes (- de 60 ans) 14 sem.(A)	80 \$	82 \$	84 \$	86 \$	160 \$	164 \$	169 \$	173 \$
Cours adultes (+ de 60 ans) 14 sem.(A)	75 \$	77 \$	79 \$	81 \$	150 \$	154 \$	159 \$	163 \$
Cours adultes (- de 60 ans) 12 sem.(H)	70 \$	72 \$	74 \$	76 \$	140 \$	144 \$	149 \$	153 \$
Cours adultes (+ de 60 ans) 12 sem.(H)	65 \$	67 \$	69 \$	71 \$	130 \$	134 \$	139 \$	143 \$
Cours adultes (- de 60 ans) 10 sem.(P)	57,50 \$	59,50 \$	61,50 \$	63,50 \$	115 \$	119 \$	123 \$	127 \$
Cours adultes (+ de 60 ans) 10 sem.(P)	52,50 \$	54,50 \$	56,50 \$	58,50 \$	105 \$	109 \$	113 \$	117 \$
Cours privé (25 min) 5 sem.	80 \$	82 \$	84 \$	86 \$	160 \$	164 \$	168 \$	172 \$

*Rabais à prévoir pour 2 cours ou 3 cours/semaine pour les adultes

* Cours pour enfants : 1^{er} enfant, tarif complet, 2^e et suivant, 10 \$ de rabais par enfant

Bain libre	Entrée unique	Carte de 20 bains résident	Carte de 20 bains non-résident
		(30% rabais)	(15% rabais)
Enfants (- de 17 ans)	2 \$	28 \$	34 \$
Étudiant			
Adultes (18-59 ans)	4 \$	56 \$	68 \$
Aînés (60h et plus)	3 \$	42 \$	51 \$
Carte familiale	-	80 \$	100 \$
(20 enfants et 20 adultes)			
Gym liquide	5 \$	70 \$	85 \$

Locations

	2022	2023	2024	2025		
Location grand bassin	80 \$/h	85 \$/h	90 \$/h	95 \$/h		
Location petit bassin	60 \$/h	65 \$/h	70 \$/h	75 \$/h		

Les tarifs sujets à changement

V-597 Annexe G
Liste des quantités des équipements disponibles ainsi que
des coûts de remplacement

Équipement	Nombre	Coût de remplacement
Bac de recyclage sur roues	8	125 \$
Bac de vidange sur roues	8	125 \$
Bac pour canettes vides sur roues	8	125 \$
Balai, vadrouille, squeegee		25 \$
Barbecue à briquettes de charbon	1	150 \$
Barricade jaune en bois (Travaux publics)	30	80 \$
Brosse et tige de ramonage (Travaux publics)	1	50 \$
Cafetière 100 tasses		70 \$
Cafetière 30 tasses		40 \$
Cafetière 50 tasses		60 \$
Caisse de bois	4	15 \$
Caisse de métal	4	25 \$
Chaise plastique	260	20 \$
Chaise rembourrée	230	45 \$
Clé de locaux non remise	N/A	20 \$
Cône gros de signalisation (Travaux publics)	15	60 \$
Cône moyen (Travaux publics)	25	40 \$
Cône rouge/orange	40	12 \$
Cône rouge/orange (Loisirs et culture)	40	12 \$
Frigidaire commercial à 2 portes	2	1 600 \$
Micro sans fils	1	800 \$
Module de scène 4 x 4	2	175 \$
Module de scène 4 x 8	28	225 \$
Nappe tissus		30 \$
Patte de scène 18''	24	25 \$
Patte de scène 36''	120	35 \$
Porte-voix	1	60 \$
Poteau de circulation (bonhomme)	14	65 \$
Poteau de rideau	18	25 \$
Rideau 8' x 8'	16	35 \$
Système audio	1	1 800 \$
Table carrée plastique	15	75 \$
Table rectangulaire bois	22	65 \$
Table rectangulaire plastique	61	110 \$
Table ronde plastique	16	110 \$
Tapis de sol rouge 30'	2	120 \$
Tapis plastique 60'	1	140 \$
Veste de sécurité	40	12 \$

V-597 Annexe H
Formulaire de prêt d'équipement

Information de l'emprunteur

Organisme	
Responsable	
Téléphone	
Courriel	

Prêt

Date prévue		Date réelle		
Matériel emprunté	Qté demandée	Qté prêtée	Employé	Emprunteur

Retour du prêt

Date prévue		Date réelle			
Matériel emprunté	Qté prêtée	Qté retournée		Employé	Emprunteur
		Intact	Brisé ou manquant		

V-597 Annexe I
Liste des coûts de location pour organismes reconnus

Bâtiment	Salle	2021	2022	2023	2024	2025
Aréna						
	Gymnase	87,50 \$/jour	90 \$/ jour	92,50 \$/jour	95 \$/jour	97,50 \$/jour
	Patinoire (été)	380 \$/jour	390 \$/jour	400 \$/jour	410 \$/jour	420 \$/jour
Centre aquatique						
	2 bassins et 4 sauveteurs	130 \$/hre	130 \$/hre	132,50 \$/hre	135 \$/hre	137,50 \$/hre
	Grand bassin	80 \$/hre	80 \$/hre	82,50 \$/hre	85 \$/hre	87,50 \$/hre
	Petit bassin	60 \$/hre	60 \$/hre	62,50 \$/hre	65 \$/hre	67,50 \$/hre
	Salle conférence	50 \$/jour* 30 \$/1/2 jour	50 \$/jour 30 \$/1/2 jour	52,50 \$/jour 30 \$/1/2 jour	55 \$/jour 30 \$/1/2 jour	57,00 \$/jour 30 \$/1/2 jour
	Salle polyvalente	60 \$/jour 35 \$/1/2 jour	60 \$/jour 35 \$/1/2 jour	62,50 \$/jour 37,50 \$	65 \$/jour 40 \$/1/2 jour	30 \$/1/2 jour 42,50 \$/jour
	Salle polyvalente (2 ^e étage)	90 \$/jour 50 \$/1/2 jour	90 \$/jour 50 \$/1/2 jour	92,50 \$/jour 52,50 \$/1/2 jour	95 \$/jour 55 \$/1/2 jour	97,50 \$/jour 57,50 \$/1/2 jour
Centre Alliance Donnallie						
	Tout événement	100 \$/jour	100 \$/jour	102,50 \$/jour	105 \$/jour	107,50 \$/jour
Maison de la culture Georges-Hébert-Germain						
	Grande salle	40 \$/jour	40 \$/jour	42,50 \$/jour	45 \$/jour	47,50 \$/jour

V-597 Annexe I
Liste des coûts de location pour organismes non reconnus

Bâtiment	Salle	2021	2022	2023	2024	2025
Aréna						
	Gymnase	175 \$/jour	180 \$/jour	185 \$/jour	190 \$/jour	195 \$/jour
	Patinoire sans glace (été)	760 \$/jour	780 \$/jour	800 \$/jour	820 \$/jour	840 \$/jour
Centre aquatique						
	2 bassins et 4 sauveteurs	260 \$/hre	260 \$/hre	265 \$/hre	270 \$/hre	275 \$/hre
	Grand bassin	160 \$/hre	160 \$/hre	165 \$/hre	170 \$/hre	175 \$/hre
	Petit bassin	120 \$/hre	120 \$/hre	125 \$/hre	130 \$/hre	135 \$/hre
	Salle conférence	50 \$/jour	50 \$/jour	55 \$/jour	60 \$/jour	65 \$/jour
	Salle polyvalente	60 \$/jour	60 \$/jour	65 \$/jour	70 \$/jour	75 \$/jour
	Salle polyvalente (2 ^e étage)	90 \$/jour	90 \$/jour	95 \$/jour	100 \$/jour	105 \$/jour
Centre Alliance Donnallie						
	Funérailles	150 \$/jour	150 \$/jour	160 \$/jour	170 \$/jour	180 \$/jour
	Toutes autres évènements	200 \$/jour	200 \$/jour	205 \$/jour	210 \$/jour	215 \$/jour
Maison de la culture Georges-Hébert-Germain						
	Grande salle	80 \$/jour	80 \$/jour	85 \$/jour	90 \$/jour	95 \$/jour

Les tarifs sont sujets à changement

V-597 Annexe J
Liste des coûts de location pour organismes reconnus

Parc Donnacona	2021	2022	2023	2024	2025
Terrain de baseball majeur	42,50 \$/jour	45 \$/jour	47,50 \$/jour	50 \$/jour	55 \$/jour
Terrain de baseball mineur	42,50 \$/jour	45 \$/jour	47,50 \$/jour	50 \$/jour	55 \$/jour
Terrain de soccer – plateau	42,50 \$/jour	45 \$/jour	47,50 \$/jour	50 \$/jour	55 \$/jour
Terrain de soccer – football	42,50 \$/jour	45 \$/jour	47,50 \$/jour	50 \$/jour	52 \$/jour
Espace événement	210 \$/jour	212,50 \$/jour	215 \$/jour	217,50\$/jour	220 \$/jour

*Plus les taxes applicables

Annexe J
Liste des coûts de location pour organismes non reconnus

Parc Donnacona	2021	2022	2023	2024	2025
Terrain de baseball majeur	85 \$/jour	90 \$/jour	95 \$/jour	100 \$/jour	110 \$/jour
Terrain de baseball mineur	85 \$/jour	90 \$/jour	95 \$/jour	100 \$/jour	110 \$/jour
Terrain de soccer – plateau	85 \$/jour	90 \$/jour	95 \$/jour	100 \$/jour	110 \$/jour
Terrain de soccer – football	85 \$/jour	90 \$/jour	95 \$/jour	100 \$/jour	110 \$/jour
Espace événement	420 \$/jour	425 \$/jour	430 \$/jour	435 \$/jour	440 \$/jour

*Plus les taxes applicables

Note

La location des plateaux sportifs (baseball, balle-molle, soccer, football) inclut un entretien-lignage. Pour ce qui est de l'espace événement, une vidange quotidienne des poubelles est incluse.

Annexe K
Liste des coûts de location pour la patinoire (glace)

Avec contrat	Patinoire glace Lundi-vendredi 18h à 23 h	2021/2022 217 \$	2022/2023 228 \$	2023/2024 À déterminer	2024/2025 À déterminer
Avec contrat	Patinoire glace Lundi-vendredi 23 h à 18 h	2021/2022 189 \$	2022/2023 197 \$	2023/2024 À déterminer	2024/2025 À déterminer
Avec contrat	Patinoire glace Samedi-dimanche 8 h à 23 h	2021/2022 217\$	2022/2023 228 \$	2023/2024 À déterminer	2024/2025 À déterminer
Avec contrat	Patinoire glace Samedi-dimanche 23 h à 8 h	2021/2022 217\$	2022/2023 228 \$	2023/2024 À déterminer	2024/2025 À déterminer
Avec Contrat	Tournoi de plus de 5 h de 18 h à 23 h	2021/2022 162,75 \$	2022/2023 À déterminer	2023/2024 À déterminer	2024/2025 À déterminer
Avec Contrat	Tournoi de plus de 5 h de 23 h à 18 h	2021/2022 141,75 \$	2022/2023 À déterminer	2023/2024 À déterminer	2024/2025 À déterminer
Sans contrat	Patinoire glace Lundi-vendredi 18 h à 23 h	2021/2022 235,50\$	2022/2023 247,50 \$	2023/2024 À déterminer	2024/2025 À déterminer
Sans contrat	Patinoire glace Lundi-vendredi 23 h à 18 h	2021/2022 209,50\$	2022/2023 220,00 \$	2023/2024 À déterminer	2024/2025 À déterminer
Sans contrat	Patinoire glace Samedi-dimanche 8 h à 23 h	2021/2022 235,50\$	2022/2023 247,50 \$	2023/2024 À déterminer	2024/2025 À déterminer
Sans contrat	Patinoire glace Samedi-dimanche 23 h à 18 h	2021/2022 209,50\$	2022/2023 220,00 \$	2023/2024 À déterminer	2024/2025 À déterminer

V-597 Annexe L
Contrat de location de plateau

ENTRE

VILLE DE DONNACONA
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
300, rue de l'Église
Donnacona, QC G3M 1Z5
418 285.3284
Ci-après appelée : VILLE DE DONNACONA

ET

Nom du locataire :	
Adresse :	
Nom du responsable (si différent du locataire) :	
Téléphone :	
Courriel :	

Ci-après appelé : le locataire

1. ÉVÉNEMENT

Le locataire désire louer le plateau suivant :

Gymnase
Capacité de 300 personnes assises en mode souper avec une piste de danse.
Patinoire
Capacité de 1000 personnes assises en mode souper avec une piste de danse.
Centre Alliance Donnallie
Capacité de 385 personnes assises en mode souper avec une piste de danse.
Maison de la culture Georges-Hébert-Germain
Capacité de 103 personnes assises en mode souper avec une piste de danse.

Le locataire loue une salle afin d'y tenir le type d'événement suivant :

Baptême		Souper et/ou soirée	
Mariage		Formation / conférence	
Funérailles		Autre :	

Informations importantes :

Date :			
Heure de début :		Heure de fin :	
Nombre de convives :			

NB

Les locations sont permises entre 9 h le matin et 3 h la nuit.

Les locations sont d'une durée de 8 h, et chaque heure supplémentaire sera facturée à un tarif de 10 \$/heure.

Le bar est opéré dès le début de votre activité et cesse son opération à 2 h 30.

2. BESOINS

Veuillez nous indiquer vos besoins, afin que nous puissions bien préparer la salle pour votre événement.

	OUI	NON
Places assises pour manger		
Piste de danse		
Espace pour un traiteur		
Projecteur et écran de projection		
Système de son		
Utilisation du vestiaire		

3. SERVICE DE BAR

Le bar est opéré par un employé de la Ville de Donnacona et cessera ses activités à 2 h 30.

Aucune boisson alcoolisée ne provenant pas du bar ne peut être consommée à l'intérieur de nos infrastructures en location.

Heure de début du service :	
Heure de fin du service :	

NB Argent comptant seulement.

4. INTERDICTIONS

- › Il est interdit de fumer la cigarette, de vapoter et de consommer toutes drogues dans nos infrastructures. De plus, afin de se conformer à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est interdit de fumer dans un rayon de 9 mètres de tous accès ou fenêtres.
- › Aucun mineur n'est autorisé à consommer des boissons alcoolisées de toutes sortes, et ce, même en présence d'adultes.
- › Il est interdit de coucher à l'intérieur de nos infrastructures.

5. REMISE DES INSTALLATIONS

S'il y avait constatation de bris ou d'articles manquants, à la suite de votre location, nous nous verrions dans l'obligation de vous réclamer les coûts occasionnés par la réparation des bris ou le remplacement des articles manquants.

6. AUTRES SERVICES

Si le locataire désire obtenir des services autres que ceux mentionnés dans le présent contrat, il doit en faire la demande au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce au minimum une semaine avant la date de l'événement.

7. TARIFS

Gymnase (Exemple taux 2022)

Location de base de la salle (baptême/funérailles)	180,00 \$
Souper/soirée/événements spéciaux/conférence/formation, etc.	180,00 \$
Service de bar	Inclus
Accès à la cuisine	Inclus
Location pour les organismes reconnus par la ville	90,00 \$

Patinoire (Exemple taux 2022)

Location de base de la salle (baptême/funérailles)	780,00 \$
Souper/soirée/événements spéciaux/conférence/formation, etc.	780,00 \$
Service de bar	Inclus
Accès à la cuisine	Inclus
Location pour les organismes reconnus par la ville	390,00 \$

NB Le prix de location comprend le service de bar et l'entretien ménager.
Les prix affichés ne comprennent pas les taxes.

8. PAIEMENT

Le paiement doit être fait par chèque (à l'ordre de : Ville de Donnacona), en argent comptant, par débit ou par crédit, **au moins deux semaines avant la date de location.**

L'aréna est situé au 300, rue de l'Église à Donnacona et le secrétariat est ouvert de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne vous sera fait.

9. SIGNATURES

Ce contrat a été signé le _____, à Donnacona.

Locataire

Représentant de la VILLE DE DONNACONA

Pour nous joindre : 418 285.3284 ou loisirs@villededonnacona.com